

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE

Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DE L'ABONNEMENT

Un an
donnant droit à la valeur de l'abonnement en Annonces

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

Malheureusement l'heure étant déjà avancée, on a dû terminer la fête. C'est un assaut d'escrime entre deux moniteurs, jugé par M. le colonel Serrières, M. Bertol-Gravil et le docteur Bouillet, qui a clos la série des exercices.

Puis, la foule s'est portée dans les jardins de la Mairie brillamment illuminés où avait lieu le bal populaire.

La semaine prochaine, nous publierons en entier le palmarès de cet intéressant concours.

Le Directeur-gérant : E. HUBY.

ANNONCES & AVIS DIVERS

ADJUDICATION VOLONTAIRE
en l'étude et par le ministère de M^e DUMESNIL, notaire à Rueil
LE DIMANCHE 25 JUILLET 1897
à 2 h. de relevée
EN SIX LOTS
avec faculté de réunion
D'UNE

GRANDE PROPRIÉTÉ
Sise à RUEIL
avenue de Paris, 140, 142 et 144
et avenue de la République

Trois maisons d'habitation avec jardins.
Terrains et vastes constructions aménagées pour l'industrie.

Contenance totale : 4.618 mètres
Mise à Prix totale : 42.500 francs
ENTRÉE EN JOUISSANCE IMMÉDIATE

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e DUMESNIL, notaire à Rueil.

MAISON à RUEIL, rue Victor-Hugo, 8.
Contenance : 570 m. 60.
M. à p. : 10.000 fr. — A adj. 5. une ench.
Ch. des Not., Paris, 27 juillet 1897. M^e Gattaldi, not., 5, rue Drouot, dép. de l'ench.

A LOUER

Boulevard de la Seine, 8
à l'angle de la rue de Bevoys
A NANTERRE
et à deux minutes de la Gare

VUE SPLENDIDE

BEAUX PETITS APPARTEMENTS et logements

EAU & GAZ

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Tous les Dimanches, jusqu'à fin Septembre 1897, **TRAIN DE PLAISIR** à marche rapide et à prix extraordinairement réduits de

PARIS A DIEPPE

prenant et laissant à Asnières les voyageurs munis de billets pris à l'avance (aller et retour dans la même journée).
Prix des billets (aller et retour) :
2^e classe 9 fr. | 3^e classe 6 fr.
Départ de Paris-Saint-Lazare à 6 h. 35 mat.; arrivée à Dieppe vers 10 h. 35 mat.
Départ de Dieppe à 8 h. 37 soir; arrivée à Paris-Saint-Lazare vers minuit 30.

VINS NATURELS. — Les personnes qui croient ne pas pouvoir se procurer du bon vin à Nanterre, pour ma part, je peux leur assurer que tous les vins que je vends au n° 5 de la rue du Chemin-de-Fer, au litre et en fûts, sont de provenance directe des propriétaires, et, par conséquent naturels. Il s'en trouve pour tous les goûts et pour tous les bourses, depuis 56 fr. la pièce jusqu'aux prix les plus élevés, les meilleurs crus de Carthage, Bordeaux, Bourgogne et du Midi. Le grand succès qu'obtient ma maison vient de ce qu'elle livre toujours les mêmes vins. — Garçette, 5, rue du Chemin-de-Fer.

Prime à nos Lecteurs

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos nombreux lecteurs, et à titre absolument gratuit, à partir de ce jour, un abonnement de trois mois au journal *L'Alimentation universelle et l'Agriculture internationale*, seul journal de ce genre existant dans le monde entier.
En faire la demande de notre part à M. l'Administrateur du journal, 14 avenue de la Motte-Picquet, Paris, qui s'empressera d'y accéder.

ON DEMANDE pour acheter un terrain de 1.000 à 2.000 mètres avec façade avenue de Paris. — S'adresser : 35, avenue de Paris, à RUEIL.

ON DEMANDE des représentants sérieux visitant la culture pour la vente des Engrais chimiques de toutes sortes et matières premières. Dosages garantis. — Bonnes conditions. — Prix doux. — S'adresser à la Société des Engrais chimiques du Petit Ivry. Direction: 127, r. de l'Yverne, Paris.

VÉRIFICATION GRATUITE

DES CONTRIBUTIONS, Patentes. — Contributions mobilière, chevaux et voitures. — Démarches gratuites en dégrèvements.

Transports. — Vérification gratuite des lettres de voitures.

Enregistrement. — Vérification et remboursement des sommes perçues en trop.

Douanes. — Vérification gratuite des quittances.

Réparations locatives. — Examen gratuit des Mémoires. La Société perçoit, comme honoraire, 30 0/0 des réductions obtenues. En cas de non réduction les clients ne doivent absolument rien.

Portes et Fenêtres. — Nous prions les clients de nous adresser copie, soit de leur bail, soit d'une de leurs quittances de loyer. Nous leur dirons, dans le plus bref délai, s'ils sont trop imposés comme portes et fenêtres. L'examen est absolument gratuit.

Mémoires-Factures. — Expertises de toutes sortes. (Entrepreneurs, Fournisseurs, etc.). Vérification gratuite avant paiement.

Frais d'avoués, agréés, notaires, huissiers, etc.

La Société perçoit comme honoraires, un tant pour cent sur les réductions obtenues.

En cas d'insuccès il n'est absolument rien dû.

Ecrire ou s'adresser au Bureau central, à la Bourse de commerce de Paris, rue du Louvre.

VEAUX

Pour provoquer un bel élevage, sans diarrhée, un engraissement rapide et une chair plus ferme et plus blanche pour les veaux, il ne faut employer pour leur élevage et engraissement que la Créméine, laitage remplaçant le lait maternel et permettant aux éleveurs d'économiser leur lait, de le vendre ou de l'utiliser en beurre ou fromage. La Créméine sert aussi pour l'élevage des agneaux, porcs et poulains, cette farine est hors concours aux expositions et honorée d'un prix d'honneur et de 81 médailles, ne revient qu'à deux centimes le litre de lait. En vente chez tous les épiciers. Exiger la Créméine ROQUES, du Mans, et se méfier des imitations et contrefaçons.

M. BERGUT
Chirurgien-Dentiste
96, RUE DE RIVOLI, 96
PARIS

à l'honneur d'informer les habitants de Nanterre qu'il continuera, comme par le passé, à recevoir à Nanterre MAISON LEVEQUE, tous les MARDIS, à 2 h., mais les prie de se faire inscrire et de prendre heure chez M. Lévêque, le Lundi avant midi.

Avis aux Commerçants

RENSEIGNEMENTS GRATUITS
Tout commerçant peut s'adresser au Bureau central, à la Bourse de commerce de Paris, rue du Louvre, lequel a pour but de le mettre en rapport avec les maisons de toutes natures dont il peut avoir besoin : Banque, Assurances, Escomptes, Prêts, Procès, Représentation, Renseignements, Contentieux, Brevets d'invention, etc., etc., et de le renseigner sur tout ce qui a rapport au commerce.

M & M^e PÉRARDEL
AGENCE DE

Vente et Location de Maisons
29, Boulevard du Couchant
NANTERRE

PRÊTS sur signature, à toutes personnes solvables. — Discrétion. — Ecr. Caisse d'Escompte, 10, rue Joubert. Paris.

USINE A GAZ DE RUEIL

PRIX DU COKE		
Pris à l'usine	Rendu en cave	
N° 0 1 fr. 40	1 fr. 50	Livraison à domicile
N° 1 1 fr. 30	1 fr. 40	dans les 24 heures
N° 2 1 fr. 20	1 fr. 30	de la commande
Grésillon 1 fr. 00	1 fr. 10	

Par 50 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 5 centimes.
Par 100 hectolitres, les prix rendus en cave seront diminués de 10 centimes.

Installations de gaz complètes fournies par la Compagnie

Pour 1 bec et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 25
Pour 3 becs et 1 fourneau, location mensuelle 1 fr. 50
NOTA. — La longueur développée du tuyautage ne devra pas comporter plus de trente mètres pour chaque installation.

En plus de ces locations, l'abonné n'a à payer chaque mois que le gaz consommé.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

Edmond HUBY

36, RUE DE SAINT-GERMAIN, A NANTERRE
fondée en 1869

SUCCURSALE
22, Rue de Maurepas, à RUEIL (S.-et-O.)

BILLETS DE DÉCÈS en une heure
Depuis 25 francs le cent

BILLETS DE MARIAGE
PAPIER ANGLAIS
Depuis 5 fr. le cent

Cartes de Visite, de Bal, de Menus et de Mariages
CARTES DE COMMERCE
EN TOUS GENRES

RELURE & BROCHURE

PRIX EXTRÊMEMENT MODÉRÉS

Imp. E. HUBY, 36, rue St-Germain, à Nanterre, et 22, rue de Maurepas à Rueil.

Bachelet père
ENTREPRENEUR DE MAÇONNERIE & MARBRERIE
76, Rue du Chemin-de-Fer
NANTERRE

ASSURANCES

Assurance-Vie, à partir de 0.75 c. par mois pour mille fr. au décès.
Assurance-Incendie, tarifs et conditions exceptionnelles.
Conditions d'assurances aux Compagnies de première sécurité. Meilleur marché que n'importe où.
Assurance-Accident, tarifs et conditions exceptionnelles.
Assurance-Grêle, et autres fléaux, tarifs et conditions exceptionnelles.
Ecrire pour tous renseignements gratuits au Directeur du Bureau Central du Commerce, à la Bourse du Commerce de Paris. — Un agent passera à domicile.

G. A. BARON

Constructeur-Mécanicien
Médaille d'Or — Paris 1895

TRAVAUX DE PRÉCISION
Pièces de tours sur bois et sur tous métaux
Travail à Façon

USINE A VAPEUR
Installation, neuf et entretien d'usines en tous genres

Bicyclettes et Tandems sur commande
Location

Réparation de Machines en tous genres
7, Rue du Chemin-de-Fer, 7
NANTERRE (Seine)

AVIS

Notre ami Carpentier étant, en ce moment, en villégiature, ne peut, par conséquent, répondre aux inepties venimeuses de la feuille à tout faire, mais elle ne perdra rien pour attendre.

L. R.

A M. L. B.

Une fois de plus je suis obligé de prendre la plume pour dire à un nommé L. B. qui rédige, paraît-il, un journal à Neuilly, organe où viennent se déverser toutes les biles possibles et imaginables comme en un dépotier infect, et qui, dans une note idiote et écrite à la diable vient me menacer de ses foudres (dont je n'ai cure).
Que je n'ai pas l'habitude de faire rédiger les articles que je signe personnellement et que je prends, de ceux-ci, à tous les points de vue, la responsabilité absolue.

Que je me f... absolument qu'il ait tiré au sort et qu'il ait tiré du sac le numéro 100 ou n'importe quel autre numéro, et qu'il ait un livret militaire (absolument vierge d'affectations, et pour cause).

Que je n'ai jamais eu la prétention de dire qu'il était Belge actuellement, mais qu'il l'avait été, et que je ne lui reconnaissais pas à lui, directeur et rédacteur d'un journal apprécié pour ses coquilles de tout acabit (1), le droit de se moquer éternellement des autres.

Et, pour finir, je lui avoue humblement, que je l'... à la campagne.

E. HUBY.

(1) Dans le numéro d'aujourd'hui, pour n'en citer qu'un, il transforme le nom, qui devrait être connu par lui, s'occupant depuis si longtemps, avec tant d'intérêt de nos affaires locales, de M. Gautier, ancien notaire, président de la Société de secours-mutuels, en celui de Gaudin.

PRÉFECTURE DE POLICE

1^{re} Division. 1^{er} Bureau 2^{me} Section. N° 1296
Autorisation de Loterie

Paris, le 15 Juillet 1897.

Nous, Préfet de Police, Vu la lettre à nous adressée par M. le Maire de Nanterre à l'effet d'être autorisé à organiser une loterie au profit de la Caisse des Ecoles et de la crèche de sa commune:

Vu les renseignements qui nous ont été fournis sur l'œuvre dont il s'agit;
Vu: 1^o l'article 5 de la loi du 21 mai 1836; 2^o l'ordonnance royale du 29 mai 1844;
AVONS ARRÊTÉ ce qui suit:

ARTICLE PREMIER
M. le Maire de Nanterre, est autorisé à organiser au profit de la Caisse des Ecoles et de la Crèche de sa Commune une loterie au capital de deux mille francs, représenté par huit mille billets à vingt cinq centimes.

ART. II
Le bénéfice de cette autorisation ne pourra être cédé à des tiers.

ART. III
Le libellé des billets devra être soumis à notre approbation avant toute émission. Les billets devront mentionner la date de notre autorisation.

Ils ne pourront être exposés chez des personnes étrangères à l'œuvre, ni être mis en vente en dehors du département de la Seine. Le placement en sera effectué sans publicité.

ART. IV
Le tirage aura lieu le 12 septembre prochain. L'heure et le lieu devront en être indiqués, une semaine au moins à l'avance, au commissaire de police ci-après désigné.

ART. V
Les lots seront exclusivement composés d'objets mobiliers offerts à l'œuvre par les personnes qui s'y intéressent. Aucun lot en espèces ou remboursable en espèces ne devra figurer parmi les lots. Les lots non réclamés dans le délai de trois mois, à partir du jour du tirage, seront acquis à la loterie.

Cette dernière clause devra être mentionnée sur les billets.

ART. VI
Le produit de la loterie devra être intégralement versé à la Caisse des Ecoles et à la Crèche de Nanterre, défalcation faite, au besoin, des frais d'organisation qui ne pourront, en aucun cas, excéder 10 pour 100.

ART. VII
Dans les huit jours qui suivront le tirage, il nous sera adressé, avec la liste des numéros gagnants, un compte-rendu détaillé des opérations de la loterie et de l'emploi de son produit.

ART. VIII
L'inobservation de l'une des conditions imposées ci-dessus entraînera, de plein droit indépendamment des poursuites judiciaires qui pourraient être exercées, le retrait de l'autorisation accordée en l'article 1^{er}.

ART. IX
Le Commissaire de Police de la circonscription de Puteaux est chargé de notifier le

présent arrêté, d'en assurer l'exécution et d'assister au tirage dont il devra constater les opérations, de manière à prévenir toute réclamation.

Fait à Paris, le 15 Juillet 1897
Le Préfet de Police,
Signé: LÉPINE.

Pour ampliation:
Le Secrétaire général,
E. LAURENT.

Distributions de Prix

Ne pas se fier au journal de M. L. B. si vous voulez être renseigné exactement sur les heures auxquelles auront lieu les diverses distributions.
Les heures ont été changées depuis mardi dernier.

Le voici en réalité:

1^o ECOLE MATERNELLE, à une heure très précise. — Local de l'Etablissement, 31, boulevard du Midi.

2^o ECOLE DES FILLES, à 2 heures. — Salle des Fêtes de la Mairie.

3^o ECOLE DES GARÇONS, à 3 heures 1/2. — Salle des Fêtes de la Mairie.

DOS A DOS

La cour d'assises de la Seine acquittait, jeudi, M. Genteur, maire de Suresnes, poursuivi en diffamation par M. Féron, conseiller général, à raison d'un procès-verbal d'une séance du conseil municipal de la commune.

Vendredi, la même cour a acquitté M. Féron, poursuivi à son tour en diffamation par M. Genteur, à raison d'affiches insultantes et d'injures publiques.

Tous deux ont donc été renvoyés dos à dos et condamnés aux dépens de leur instance.

SAPEURS-POMPIERS DE NANTERRE

La Subdivision des Sapeurs-Pompiers doit prendre part au Concours de Pont-Audemer, le dimanche 22 août.

Messieurs les membres honoraires qui désireraient l'accompagner sont priés de se faire inscrire chez le sergent Lamant, 4, rue du Marché, avant le 15 août prochain.

FÊTE D'AUTOMNE 1897

Quartier de la Gare

L'affiche suivante a été apposée dans le courant de cette semaine sur les murs de notre ville.

AVIS

Le Comité des Fêtes du Quartier de la Gare a l'honneur d'informer les habitants que la fête d'automne aura lieu, cette année, du 29 août au 5 septembre inclusivement.

Les organisateurs feront tous leurs efforts pour donner à cette fête le plus d'éclat possible.

Les attractions diverses seront réparties sur différents points de Nanterre afin que toute la population puisse y prendre une large part.

Le programme comporte, comme les années précédentes, une Tombola de bienfaisance dont le bénéfice sera attribué à la Caisse des Ecoles et à la Crèche.

Le Comité compte, comme toujours, sur le précieux concours des personnes qui voudraient participer au succès de la Fête. Il rappelle que la tombola est une œuvre philanthropique pour laquelle il recevrait avec plaisir les lots divers qu'on voudrait bien lui faire parvenir; il espère qu'un bon accueil sera réservé aux Délégués qui se présenteront à domicile pour solliciter les souscriptions.

Une affiche ultérieure donnera le programme détaillé de la Fête.

Les lots pour la tombola seront reçus chez M. Cauchois, coiffeur, 82, rue du Chemin-de-Fer.

Le Comité:

Le président d'honneur, E. BOIS-GLAVY; le président, J.-P. GRELET; les vice-présidents, LÉVÊQUE et BOUY; le secrétaire, PERRÉAU; le trésorier, MONTIGNY; le commissaire-général, HÉBERT; les commissaires, CAUCHOIS et BRÉBION.

Nous pensons prédire à cette fête, s'il ne survient pas d'anicroches, un succès sans précédent, car le Comité d'organisation nous paraît très dévoué et ne marchande ni son temps, ni sa peine, pour arriver à faire quelque chose de bien.

Aussi, pour l'aider appuyons-nous sa demande auprès de nos nombreux lecteurs et les engageons-nous à accueillir très favorablement les commissaires chargés de recueillir les souscriptions à domicile

Le programme n'est pas encore arrêté mais nous pouvons annoncer, un concours de bigophones chose absolument nouvelle à Nanterre, une fête de gymnastique, une fête cycliste, etc., etc.

Quant à la Tombola, ainsi qu'on peut le voir plus haut dans l'arrêté d'autorisation de M. le Préfet de police, huit mille billets à 0 fr. 25, sont à la disposition du public qui va pouvoir en prendre dès maintenant.

Le tirage aura lieu le dimanche 12 septembre.

Nous prions également les personnes s'intéressant à la prospérité d'œuvres aussi utiles que la Caisse des Ecoles et la Crèche d'envoyer le plus possible de lots, car c'est la réussite certaine de l'œuvre.

E. H.

Société de Secours Mutuels

Dimanche dernier, à 2 heures a eu lieu, à la mairie, l'Assemblée générale semestrielle de la Société de Secours Mutuels de Nanterre, sous la présidence de M. Gautier, le sympathique et dévoué président de la société.

Après l'appel nominal on lit le compte rendu des opérations de la société pendant le 1^{er} semestre 1897.

Les recettes ont atteint un total de 3,647.35. Les dépenses se sont élevées à 2,934.95, soit pour le semestre un reliquat de 712.40.

Ce bénéfice est du en partie au concert de bienfaisance du 24 janvier qui a lui seul a produit un bénéfice net de 530.25.

L'Assemblée déclare à l'unanimité s'associer aux remerciements témoignés par le Conseil d'administration à toutes les personnes qui ont pris une part active à cette fête.

L'avenir social au 30 juin est de 84,317 fr. 10 dont 21,330 fr. 60 en fonds disponibles et 63,086 fr. 90 déposée à la Caisse des retraites; sur cette somme 10,920 sont prélevés pour payer la pension à 53 sociétaires; il reste par conséquent pour ce chapitre 22,166 fr. 90.

Il a été ensuite procédé à l'admission de 6 membres actifs et de 10 membres honoraires: MM. de Colombier, Brée, Bois, Collaud, Grenier, Roy, Le Bouvier, Blocquaux, Noël père et Blanche fils, auxquels il a été voté de sincères remerciements.

On peut constater par ce rapide exposé, que l'état de cette société est des plus satisfaisants.

Nous ne saurions trop appuyer auprès de la jeunesse laborieuse de Nanterre pour l'engager à se faire inscrire comme membres actifs de cette si intéressante société afin de participer à ses avantages.

Et nous insistons auprès des personnes qui s'intéressent aux œuvres éminemment philanthropiques, pour qu'elles donnent leurs adhésions comme membres honoraires.

L'ÉLECTION SÉNATORIALE de la SEINE

Mardi soir, les délégués sénatoriaux se sont réunis à la salle des Fêtes de la mairie du quatrième arrondissement pour entendre les candidats à l'élection sénatoriale d'aujourd'hui.

A neuf heures, les délégués, au nombre de près de trois cents, procèdent à la nomination du bureau.

Sont élus: MM. Baulard, député de la Seine, président; Blanchon, conseiller général, Opportun, conseiller municipal, assesseurs; Monprofit, secrétaire.

M. Renault, délégué, provoque un très violent tumulte en proposant une motion qui devrait, dit-il, être adoptée par tous les candidats et demandant la suppression du Sénat.

M. P. Strauss expose ensuite en quelques paroles qu'il désire que toutes les personnes puissent exprimer librement leur pensée.

L'incident est clos.

M. Baulard donne la liste des candidats: MM. le docteur Bourneville, Barive, Bassinet, conseiller général; Paul Strauss, conseiller municipal; Boerne, ouvrier en métaux; Jacques, député de la Seine; Roussel, maire d'Ivry; docteur Durand; du Bellay, professeur de philosophie, et Edgar Klotz, publiciste.

On procède au vote pour l'audition des candidats.

Le docteur Bourneville rappelle qu'étant député il a toujours voté avec les sincères républicains qui avaient adopté le programme républicain radical.

Il demande la révision de la Constitution par une Assemblée constituante.

M. Klotz, qui lui succède, veut des actes et non des paroles. L'ancienne révision de la Constitution a été votée par une majorité plutôt royaliste; il faut que celle qui votera la prochaine révision soit entièrement radicale socialiste.

M. Jacques expose que, depuis vingt-six ans qu'il est investi d'un mandat public, il a toujours tenu ses engagements et que s'il est élu, il les tiendra encore.

M. Roussel, maire d'Ivry, déclare qu'il était candidat du Parti ouvrier, mais écarté, dit-il, par l'attitude du parti socialiste, il renonce à la lutte.

Plusieurs de ses amis protestent. « J'ai une leçon, dit-il, à donner à certains socialistes qui se sont faits par leur attitude nos pires ennemis ».

Le docteur Durand, qui lui succède, se présente au nom des socialistes de Sceaux. Il demande une Chambre unique « parce que le Sénat nous coûte trop cher ».

M. Strauss prend ensuite la parole. Ses paroles ont été écoutées avec beaucoup d'attention, ce qui a permis au conseiller municipal du neuvième arrondissement de développer complètement son programme.

Je ne parle pas de moi et de ce que j'ai fait, dit M. Strauss, tout le monde le sait bien, car c'était pour le bien de tous.

L'affaire, contrairement à mes concurrents qui soutiennent le contraire, qu'il n'y a jamais eu d'antagonisme entre le Conseil municipal de Paris et le Conseil général de la Seine, et que ce n'est là qu'une manœuvre.

Je veux la révision des lois constitutionnelles, je veux le Sénat élu par le Suffrage universel, je veux que ses attributions soient diminuées. Si plus tard on s'aperçoit qu'il ne sert à rien, qu'il le supprime. Ne lâchez pas la proie pour l'ombre.

M. Strauss se déclare partisan de la séparation de l'Église et de l'Etat et demande une loi qui établisse les rapports du capital et du travail.

Il déclare qu'il s'efforcera toujours de faire voter les lois d'assistance qui ont été une des principales préoccupations de sa vie.

M. du Bellay, professeur de philosophie, déclare ensuite que s'il est élu, il déposera sa démission immédiate sur le bureau du Sénat.

M. Bassinet se déclare partisan du Sénat, mais voudrait que sa constitution fût plus démocratique.

M. Boerne dit qu'il suivra un programme progressiste.

M. Roussel, sur le conseil de ses amis, déclare, après avoir demandé au docteur Durand s'il acceptait le programme du parti ouvrier, et sur la réponse négative de celui-ci, maintenir sa candidature.

Quelques délégués veulent poser des questions aux candidats.

Sur une proposition de faire voter les hospitalisés d'Ivry et de Bicêtre, un violent incident éclate, ce qui força M. Baulard à lever la séance au milieu d'un grand tumulte.

NÉCROLOGIE

Les obsèques de M. Chauveau, le très sympathique sous-chef de la fanfare de Nanterre, ont eu lieu dimanche dernier, à 3 heures, au milieu d'une affluence considérable d'amis venus de tous les environs pour conduire à sa dernière demeure, ce bon, honnête et brave homme, qu'avait été Chauveau.

Qui aurait pu croire quand nous avons eu à rendre les derniers devoirs à M. Hude, décédé, à l'âge de 76 ans, il n'y a pas encore un an, que Chauveau, à peine âgé de 56 ans, dut le suivre de si près.

Travailleur infatigable, Chauveau avait su à force d'énergie et de persévérance, malgré des revers de fortune immérités, faire face à tous les assauts de la vie et malgré tout le mal qu'il avait dans son dur labeur, toujours d'une humeur égale,

bienveillant à tous, il avait su s'attirer de réelles sympathies.

Son cercueil disparaissait sous les nombreuses couronnes et bouquets offerts par sa famille et ses amis. On a surtout remarqué les couronnes offertes par la fanfare municipale de Nanterre à son regret sous-chef et par les sociétés musicales du Pecq et de Croissy où il comptait, par son obligeance, de nombreux amis.

Soixante dix musicien environ, tant de Nanterre, que des environs, réunis par les soins de MM. Peythieu, Renard et Noinville qui ont couru de tous côtés à cet effet, ont joué sous la direction de M. Peythieu de magnifiques marches funèbres qui ont fait beaucoup d'effet.

Ceci prouve qu'avec un peu de bonne volonté de la part des musiciens et un peu d'aide la fanfare de Nanterre pourrait, sûrement, reprendre son rang, dans les sociétés locales de notre ville.

Nous renouvelons à sa veuve éplorée et à sa famille l'assurance de nos vifs sentiments de condoléances au malheur qui la frappe, puisse l'unanimité manifestation de regrets qui a été donnée au défunt être un adoucissement à leur douleur.

E. H.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

(Suite)

Bientôt il devenait l'amant de l'aubergiste à laquelle il avait promis de l'épouser.

Mais au courant de septembre, celle-ci apprend sa véritable situation et lui signifie son congé.

Il se répand en menaces, et Ernestine Vauvert, effrayée, consent à le garder jusqu'au 1^{er} novembre; seulement elle cesse toutes relations avec lui.

Il roule alors dans son esprit des projets de vengeance.

Le 27 octobre, en aiguisant un couteau à l'usine, il s'écrie: « C'est pour couper le cou à une femme. »

Le 29, il touche sa paye, fait ses adieux à ses camarades, et part, disant: « On entendra parler de moi avant peu ».

Le soir du même jour, il se rend au Rendez-vous des cyclistes; mais ses allures sont si singulières qu'Ernestine Vauvert lui cède la place et va demander asile pour la nuit à une voisine.

Le lendemain 30, dès six heures du matin, il se tenait devant la porte de l'auberge. « J'attends Ernestine », dit-il à un camarade qui l'aperçoit.

Quelques instants plus tard, la jeune femme arrive, entre dans sa maison, B... la suit, il devait lui payer ce jour là une dette qui montait à 70 francs environ.

Brusquement il sort un revolver et tire cinq, six coups, en disant: « Ah! je t'en f... des payes, diens, en voilà une! »

Ernestine se précipitait vers la porte, mais B... monte à sa chambre, s'empare d'un couteau, redescend, et comme un forcené, frappe la malheureuse à l'épaule, aux mains, à la poitrine, puis, finalement, lui tranche la gorge d'un coup si violent, si sauvage, que l'artère carotide est sectionnée et que le sang jaillit à flots sur les meubles, se répand dans la pièce.

« Le sang coulait jusque dans la rue », a dit un témoin.

Quand B... voit sa victime morte, il va se laver les mains et changer de vêtements, en suite il quitte tranquillement l'auberge. « Il chantonait et fumait un cigare », ont déclaré plusieurs personnes qui le rencontrèrent.

Mais Ernestine s'était énergiquement défendue et, dans la lutte, avait blessé son assassin.

Celui-ci saignait de la joue droite. Il se dirige vers Courbevoie, et là, entre chez un pharmacien pour se faire panser, expliquant que sa blessure datait du Tonkin et venait de se rouvrir. Mais les gendarmes le suivaient; ils l'arrêtaient aussitôt.

Il a passé le lundi, 12 juillet, devant le jury de la Seine.

C'est un homme de taille moyenne, trapu, aux yeux foubés, à mâchoire en avancée, aux mains phénoménales.

Questionné par M. le président Landry, il n'a d'autre réponse que celle-ci, prononcée d'une voix doucereuse: « C'est la jalousette! J'étais ivre! J'étais fou! Ernestine ne m'aimait plus! »

Chemins de Fer de l'Ouest

GARE DE NANTERRE

HEURES DE DÉPART					
VERS PARIS			VERS SAINT-GERMAIN		
MATIN	MATIN	SOIR	MATIN	SOIR	SOIR
A 4 48	B 11 16	5 46	6 58	1 10	7 15
5 46	Midi 11	6 11	7 42	B 1 37	7 38
6 31	Midi 46	6 46	8 10	2 10	8 12
7 8		7 6	8 43	3 10	9 12
7 36		8 9	9 10	4 10	10 13
8 6	1 11	9 12	10 10	A 4 38	11 23
8 36	1 41	9 39	11 10	5 7	C 11 58
A 8 40	2 11	10 7	11 41	5 49	C Minut 36
9 6	A 2 46	11 2	Midi 10	6 21	MATIN
9 41	3 11	11 52	Midi 43	A 6 37	C 1 6
10 11	4 16	B Minut 31		6 51	
A 11 6	4 44				
	5 10				

A Trains n'ayant lieu que la Semaine.
B Trains n'ayant lieu que les Dimanches et jours de fête.
C Ces Trains ne prennent que les Voyageurs porteurs de Coupons de retour, de cartes d'abonnement ou de Billets pris à l'avance.

Horaires des Tramways de Paris à Saint-Germain

Service d'Été du 11 Avril au 2 Novembre 1897

NANTERRE à Bergères, Défense, Neuilly, Porte-Maillot, Etoile: à 6 h. 57, 7 h. 27 — 7 h. 57, et à partir 7 h. 57 matin deux départs par heure, à l'heure 57 et à l'heure 27, jusqu'à 11 h. 27 du soir.

PARIS (Etoile) à NANTERRE: à 6 h. 45 matin, et à partir de 7 h. 45 deux départs par heure, à l'heure 45 et à l'heure 15, jusqu'à 11 h. 45 du soir.

AVIS IMPORTANT

Les Voyageurs sont informés qu'on ne monte plus en voiture aux stations sans être muni d'un billet; ils sont priés de se conformer exactement au présent avis.

Et durant tout son interrogatoire, il répéta sans cesse les mêmes mots.

Des témoignages rien à recueillir, ils ont confirmé complètement les faits rapportés plus haut, et n'ont apporté aucun détail nouveau.

Le lendemain, à 4 heures, la plaidoirie de M. Jolly, son avocat, achevée, on a demandé à l'accusé s'il n'avait rien à ajouter pour sa défense.

« J'ai une femme et un enfant, répondit-il, je demande indulgence à cause de eux. »

Puis trois questions ont été remises au jury: celles d'homicide, de préméditation et de guet-apens.

Vingt minutes plus tard, il rapportait un verdict affirmatif sur toutes les questions et muer sur les circonstances atténuées.

Immédiatement la Cour a condamné B... à la peine de mort.

Au prononcé de l'arrêt, il est resté épileptique, mais ses paupières battaient fébrilement.

Les parents d'Ernestine Vauvert se sont portés partie civile et ont demandé un franc de dommages-intérêts. A peine besoin de dire qu'ils l'ont obtenu.

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

L'encombrement des voyageurs et des bagages, les samedis et veilles de fêtes, oblige la compagnie de l'Ouest à modifier son service de banlieue.

En conséquence, les samedis 31 juillet, 7 et 14 août.

La modification suivantes auront lieu sur la ligne de St-Germain:

Le train de 5 h. 22 de Paris sera supprimé.

Les trains directs de 5 h. 12 et de 5 h. 53 s'arrêteront à Rueil, Chatou, le Vésinet et le Pecq.

Les trains partant de Saint-Germain à 4 h. 21, 4 h. 52 de 6 h. 42 du soir, s'arrêteront à la Garenne-Bezons et à Asnières.

Enfin, les trains partants de Paris, le soir, à 6 h. 01, 6 h. 20, 6 h. 33 et 6 h. 55 passeront par le raccordement de Bécon-les-Bruyères, ce qui amènera quelques minutes de retard.

Nous réitérons que ces changements n'auront lieu que le samedi soir et jusqu'au 14 août inclusivement.

LA PÊCHE À LA LIGNE

Les pêcheurs à la ligne sont dans la jubilation; jamais cette sorte de pêche n'avait jamais été aussi fructueuse sur les berges de nos parages, et le poisson semble très abondant cette année.

On attribue cette surabondance à cette circonstance que les pluies abondantes de cette année ont maintenu l'eau à un niveau très élevé qui a nécessité à plusieurs reprises la levée des barrages. Or, on sait que le poisson, en général, a une tendance à remonter le cours de l'eau jusqu'à ce qu'il trouve un endroit tranquille.

Nous souhaitons aux paisibles amateurs de la pêche à la ligne la continuation de la situation actuelle qui fait le bonheur de tous.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Garnier, Marguerite, Carrières aux Loups; Boutier, André, rue de Colombes, 5; Christy, Fernand, boulevard du Nord, 2; Gauthier, Alfred, avenue de la République, 75; Fleureau, Yvonne; rue Thomas-Lemaître, 28; Paillet, Marcel, rue du Chemin-de-Fer, 34; Garreau, Auguste, rue Saint-Germain, 5.

Mariages. — M. Dutordoir et Mlle Glatigny, à Nanterre; M. Coffin et Mlle Goupil, à Nanterre.

Décès. — Mme Vve Gressot, 54 ans, rue du Quignon, 1; Enfant; Gallais, Marcel, 1 ans, avenue de la République, 1; Mme Lebreton, 66 ans, rue de la Croix, 34.

Cour d'Assises de Seine-et-Oise

Après trois jours de débats, l'affaire Grégoire s'est terminée samedi par la condamnation de Grégoire aux travaux forcés à perpétuité. Le jury de Seine-et-Oise avait rapporté, en ce qui le concerne

le même verdict, sans circonstances atténuantes, que le jury de la Seine.

En ce qui concerne la fille Deshayes et la veuve Grégoire, le verdict a été négatif; la cassation de l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine a donc fait bénéficier ces deux femmes d'un acquittement que la nouvelle attitude de Grégoire avait rendu possible.

Il avait, en effet, devant les jurés de Seine-et-Oise, assumé une plus large part dans les violences et dans l'abandon auxquels devaient succomber le petit M. le président a ensuite déclaré la session close.

NOUVELLES MILITAIRES

La libération de la Classe de 1893

Le ministre de la guerre vient de décider que les militaires de la classe de 1893, ainsi que tous les hommes qui doivent passer dans la réserve avant le 1^{er} novembre prochain, actuellement présents dans les corps à l'intérieur, en Algérie et en Tunisie, seront envoyés en congés aux dates ci-après:

1^o Le 21 septembre, dans les corps de troupes ne prenant pas part aux manœuvres et dans ceux qui auront terminé leurs manœuvres assez à temps pour se trouver dans leurs garnisons le 18 septembre;

2^o Le troisième jour après celui du retour dans leurs garnisons dans les corps de troupe qui, rentrant des manœuvres, n'auront pas terminé leurs mouvements le 18 septembre.

Dans les régiments d'infanterie de 5^e corps d'armée, qui tous doivent faire mouvement pour la relève de la division détachée à Paris, les hommes libérables seront renvoyés que trois jours après l'arrivée dans leurs nouvelles garnisons des bataillons installés auprès de la portion centrale des corps;

3^o Les hommes du contingent français servant dans les corps d'Algérie et de Tunisie seront libérés après les manœuvres d'automne exécutées dans ces régions.

Les ordonnances des officiers sans troupe comptant dans les escadrons du train des équipages militaires seront mis en congé à la même date que les hommes de celui des corps de troupe qui, dans le même corps d'armée, opérera le dernier le renvoi.

Les mêmes dates sont applicables aux hommes appelés à faire un an de service.

Le ministre, après avoir rappelé les divers cas d'exceptions prévus par la loi, insiste pour que la mention indiquant si le soldat a, ou non, obtenu un certificat de bonne conduite soit inscrite sur le livret.

La loi Béranger dans l'armée

On vient de donner des ordres pour l'application de la loi du 1^{er} mai dernier qui prescrit de ne plus incorporer dans les bataillons d'infanterie légère d'Afrique les jeunes soldats condamnés avant leur appel sous les drapeaux mais ayant bénéficié du sursis à l'exécution de la peine qu'ils devaient subir.

En ce qui concerne les militaires actuellement en service dans ces troupes, ils devront être réintégrés dans les autres corps de l'armée, si toutefois leur conduite et leur moralité sont à l'abri de tout reproche.

De même, les réservistes et les territoriaux auxquels les tribunaux civils, tout en les condamnant, auront accordé les prescriptions de la loi Béranger, rentreront dans le droit militaire commun.

LA SEMAINE ASTRONOMIQUE

DIMANCHE 25 JUILLET. — 206^e jour de l'année. — Lever du soleil à 4 h. 25 m.; coucher à 7 h. 47 m. — Lever de la lune à 0 h. 0 m.; coucher à 5 h. 8 m. s.; 20^e jour de la lune.

LUNDI 26. — 207^e jour. — Lever du soleil à 4 h. 26; coucher à 7 h. 45 m. — Lever de la lune à 0 h. 47 m. m.; coucher à 5 h. 59 m. s.; 27^e jour de la lune.

MARDI 27. — 208^e jour. — Lever du soleil à 4 h. 28 m.; coucher à 7 h. 44 m. — Lever de la lune à 1 h. 44 m. m.; coucher à 6 h. 39 m. s.; 28^e jour de la lune.

MERCREDI 28. — 209^e jour. — Lever du soleil à 4 h. 29 m.; coucher à 7 h. 43 m. — Lever de la lune à 2 h. 51 m. m.; coucher à 7 h. 12 m. s.; 29^e jour de la lune.

JEUDI 29. — 210^e jour. — Lever du soleil à 4 h. 30 m.; coucher à 7 h. 41 m. — Lever de la lune à 4 h. 3 m. m.; coucher à 7 h. 37 m. s.; 30^e jour de la lune. Nouvelle lune à 4 h. 7 m. s.

VENDREDI 30. — 211^e jour. — Lever du soleil à 4 h. 31 m.; coucher à 7 h. 40 m. — Lever de la lune, à 5 h. 18 m. m.; coucher à 7 h. 58 m. s.; 1^{er} jour de la lune.

SAMEDI 31. — 212^e jour. — Lever du soleil à 4 h. 33 m.; coucher à 7 h. 39 m. — Lever de la lune à 6 h. 34 m. m.; coucher à 8 h. 16 m. s.; 2^e jour de la lune.

Pendant la semaine les jours décroissent de 8 m. le matin et de 8 minutes le soir.

Les Combes, par Morteau (Doubs), le 13 mai 1896. — Mon enfant souffrait depuis deux ans de maux de tête, et il est maintenant complètement rétabli grâce à l'emploi de vos Pilules Suisses et de votre Baume Victor. Ma reconnaissance vous est acquise pour la vie.

M^{me} veuve Zélie FLÉURY (Sig. légit.)

Destruction des Fourmis

à l'intérieur des Habitations

Par

LE NOUVEAU LIQUIDE GONDON

Le seul en France et à l'Étranger

La Bouteille 4 Francs

Envoi franco en gare contre mandat

ou timbres

Demande Dépositaires

S'adresser à M. GONDON, à Verdun,

(Meuse)

3 Francs de dépense! — Les Combes, par Morteau (Doubs), le 13 mai 1896. Je vous remercie, et vous suis très reconnaissant, car vous m'avez rendu la santé avec deux boîtes de Pilules Suisses qui m'ont complètement guéri des palpitations de cœur, congestion et anémie.

M^{me} Maria TOURIS (Sig. légit.)

UN MONSIEUR offre gratuitement

ment de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau: dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

UN MONSIEUR offre gratuitement

ment de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau: dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac, de la vessie et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir complètement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale, à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

ÉCHOS

DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Saint-Germain-en-Laye

LA VILLA SCOLAIRE

DU SEPTIÈME ARRONDISSEMENT